

Politique en matière d'investissement responsable

Décembre 2025

Chez HSBC Asset Management, nous avons pris l'engagement d'aider nos clients à atteindre leurs objectifs d'investissement. C'est ce que nous faisons en usant de notre influence en tant que société de gestion d'actifs et en proposant une expertise internationale et des opportunités d'investissement innovantes.

La présente Politique d'investissement responsable (la « Politique ») décrit notre approche en la matière, ainsi que la manière dont nous mettons en œuvre certaines de nos politiques sous-jacentes en lien avec l'investissement responsable afin d'accompagner les objectifs d'investissement de nos clients.

La mise en œuvre des politiques sous-jacentes mentionnées dans la présente Politique est décrite dans leur énoncé. La présente Politique est appliquée par nos principaux centres d'investissement¹. Les équipes de gestion situées dans d'autres régions devront s'appuyer sur les principes qui y sont énoncés et pourront également avoir accès aux données qui sous-tendent notre approche et aux informations recueillies, mais le niveau d'application pourra varier. La présente Politique est appliquée sous réserve des lois et règlements applicables.

Les facteurs de durabilité et leur application dans le cadre de la présente Politique varieront en fonction de la stratégie d'investissement, de la classe d'actifs, des marchés et des horizons d'investissement. La mise en œuvre des politiques sous-jacentes peut donc dépendre de la stratégie d'investissement utilisée, en plus du prospectus du fonds et/ou de la convention client.

Pour les fonds et les mandats passifs et indiciels sur actions, les initiatives ESG portent principalement sur l'engagement actionnarial vis-à-vis des émetteurs d'actions, puisque la sélection des titres est déterminée par la composition de l'indice.

Pour les stratégies quantitatives, les facteurs ESG peuvent être pris en compte dans la sélection des titres, mais l'activité ESG se limite sinon à l'engagement actionnarial.

Les portefeuilles multi-actifs investissent dans diverses classes d'actifs et stratégies, y compris des fonds externes, qui se caractérisent par différents niveaux d'activité ESG, de la sélection des titres à l'engagement actionnarial.

Concernant les fonds monétaires, nous proposons des stratégies ciblées qui intègrent les facteurs ESG à la sélection des titres, via des systèmes de filtres positifs et négatifs. Les stratégies monétaires reposent sur le processus d'analyse crédit de HSBC Asset Management, lequel intègre les risques ESG en plus d'autres facteurs pour l'analyse crédit fondamentale.

La présente Politique ne s'applique pas à notre activité de gestion dédiée aux actifs alternatifs (HSBC Alternatives). Nos méthodologies d'intégration applicables aux classes d'actifs alternatives, comme les hedge funds et le capital-investissement (*private equity*), sont définies dans la Politique d'investissement responsable de HSBC Alternatives, qui décrit les caractéristiques des classes d'actifs alternatives et les processus d'investissement qui leur sont appliqués.

Cette politique peut également ne pas s'appliquer à certains mandats de gestion, lorsque le client impose des exigences particulières.

Remarques :

1. Pour en savoir plus sur les politiques relatives à l'investissement responsable, veuillez consulter la page «Politiques et informations» de notre site Internet public.

Pacte mondial des Nations unies

HSBC Asset Management adhère au Pacte mondial des Nations unies et ses principes dans les domaines des droits de l'Homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Nous utilisons les données d'un fournisseur extérieur de services de recherche pour vérifier la moindre implication de l'un de nos investissements dans des controverses, notamment des violations potentielles des principes du Pacte mondial des Nations unies². Une violation peut par exemple être constatée lorsque les pratiques d'une entreprise sont jugées non conformes aux principes du Pacte mondial des Nations unies à la suite d'évaluations internes ou externes. Si ce cas se présente pour un émetteur d'actions ou d'obligations privées détenues dans nos portefeuilles fondamentaux gérés activement par l'un nos principaux bureaux d'investissement, l'équipe de gestion concernée réalisera un travail de due diligence. Cette due diligence peut entraîner un dialogue renforcé avec l'émetteur, voire des décisions de gestion plus radicales, comme une cession du titre en portefeuille.

Remarques :

2. HSBC Asset Management s'appuie sur le système de filtre des controverses fournit par un prestataire extérieur, qui peut ne signaler qu'un nombre limité d'infractions et ne pas détecter tous les cas de non-conformité avec le Pacte mondial des Nations unies.

Armes interdites

Les portefeuilles à gestion active, systématique et indicielle de HSBC Asset Management font appel à des fournisseurs de données extérieurs pour sélectionner des actions cotées ou non cotées et des obligations d'entreprises. Ces prestataires ont vérifié si ces émetteurs étaient impliqués ou fortement susceptibles d'être impliqués dans la fabrication d'armes interdites par certaines conventions internationales, notamment les mines antipersonnel, les armes biologiques, les armes à laser aveuglantes, les armes chimiques, les armes à sous-munitions et les fragments non détectables.

Cette politique s'applique à toutes nos stratégies actives fondamentales, indicielles et actives systématiques investies en actions et en obligations, lorsque les lois et réglementations locales autorisent l'application d'exclusions. Elle ne s'applique pas de manière globale aux stratégies impliquant des fonds externes. Notre Politique relative aux Armes interdites³ comporte des informations supplémentaires sur notre approche et nos engagements.

Remarques :

3. Pour en savoir plus sur les politiques relatives à l'investissement responsable, veuillez consulter la page «Politiques et informations» de notre site Internet public.

Biodiversité et nature

Les enjeux liés à la nature et à la biodiversité peuvent présenter des risques et des opportunités susceptibles d'avoir un impact significatif sur le profil de risque des entreprises et leurs performances financières sur différents horizons d'investissement. L'analyse économique montre que plus de la moitié du produit intérieur brut (PIB) mondial est modérément ou fortement dépendante de la nature et de ses services et, par conséquent, exposée aux risques découlant de la perte de la nature⁴. « La perte de biodiversité et l'effondrement des écosystèmes » est considéré comme le second risque le plus menaçant sur un horizon de 10 ans⁵. Les opportunités économiques liées aux besoins de la transition écologique sont estimées à 10 000 milliards de dollars. Pour les saisir, les entreprises devront adopter des pratiques plus écologiques et investir massivement dans des solutions favorables à la protection de la nature⁶.

La Convention sur la diversité biologique a adopté un cadre mondial pour la biodiversité lors de la COP15 qui s'est tenue à Montréal, au Canada, en décembre 2022. Ce cadre définit la trajectoire à suivre pour que les humains vivent en harmonie avec la nature d'ici 2050. Il détaille notamment diverses mesures à prendre par les grandes entreprises et les institutions financières pour contrôler, évaluer et rendre compte de manière transparente de leurs risques, de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité, dans le cadre de leurs activités et de leurs portefeuilles mais aussi sur leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur.

Nous cherchons à :

- collaborer et partager des connaissances sur la biodiversité
- dialoguer avec les entreprises en portefeuille pour réduire les impacts négatifs et accroître les impacts positifs sur la biodiversité
- évaluer les investissements pour déterminer leurs impacts positifs et négatifs significatifs sur la biodiversité
- rendre compte des progrès réalisés

La bioéconomie et le capital naturel forment l'un des principaux thèmes évoqués avec les émetteurs d'actions et d'obligations figurant sur notre Liste prioritaire, qui est présentée dans notre Plan d'engagement actionnarial⁷.

Remarques :

4. Forum économique mondial, « Nature Risk Rising » (2020), disponible à l'adresse suivante :

http://www3.weforum.org/docs/WEF_New_Nature_Economy_Report_2020.pdf

5. Forum économique mondial, « Global Risks Report » (2025), disponible à l'adresse suivante :

https://reports.weforum.org/docs/WEF_Global_Risks_Report_2025.pdf

6. Forum économique mondial, Rapport sur la nouvelle économie de la nature II : « L'avenir de la nature et des entreprises » (2020), disponible à l'adresse suivante : https://www3.weforum.org/docs/WEF_The_Future_Of_Nature_And_Business_2020.pdf

7. Pour en savoir plus sur les politiques relatives à l'investissement responsable, veuillez consulter la page « Politiques et informations » de notre site Internet public.

Changement climatique

Nous sommes conscients que le changement climatique est un véritable défi pour nos clients dans le cadre de leur activité d'investissement. Les risques climatiques peuvent détériorer le profil de risque et la performance financière des investissements sur différents horizons d'investissement.

En soutien des objectifs de l'Accord de Paris, nous apportons notre contribution à la réduction des émissions mondiales de carbone en :

- Proposant des solutions d'investissement bas-carbone qui répondent aux critères d'investissement de nos clients et au profil risque/rendement qu'ils visent
- Identifiant et en intégrant les risques et opportunités liés au climat dans nos portefeuilles d'investissement, le cas échéant, et en affinant nos systèmes de mesure de la transition climatique, par exemple en renforçant notre cadre interne d'alignement sur la neutralité carbone (Net zero alignment framework - NZIF).
- En interpellant les entreprises en portefeuille émettant beaucoup de carbone sur les enjeux du changement climatique
- En nous engageant à réduire progressivement les positions actives sur des émetteurs exposés au charbon thermique d'ici 2030 dans l'OCDE et l'UE, et d'ici 2040 dans le reste du monde

De plus amples informations sur notre approche et nos engagements sont disponibles dans nos politiques relatives au Charbon thermique et à l'Énergie.

Droits de l'Homme

Nous nous engageons à respecter les droits de l'homme et soutenons les principes et cadres de référence internationaux, dont la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations unies, les normes de travail de l'Organisation mondiale du travail et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

En vertu de ces principes et de ces normes, les entreprises dans lesquelles nous investissons doivent :

- Promouvoir l'égalité de traitement et des chances, la santé ainsi que la sécurité de leurs collaborateurs
- Eliminer toute exploitation des enfants ou travail forcé
- Protéger les droits des communautés locales et des peuples indigènes
- Identifier, évaluer et gérer les risques pour les droits de l'Homme dans leurs chaînes d'approvisionnement

Nous dialoguons au sujet de ces questions avec les émetteurs d'actions et d'obligations privées qui figurent sur notre Liste prioritaire, mentionnée dans notre Plan d'engagement actionnarial. Notre approche relative aux droits de l'Homme est également décrite dans notre plan d'Engagement actionnarial.

Nos stratégies fondamentales à gestion active dédiées aux actions, aux obligations et aux fonds monétaires visent à intégrer les enjeux de durabilité dans leurs processus de recherche et d'investissement, le cas échéant. Notre analyse tient compte d'une part des données disponibles sur les émetteurs fournies par des prestataires extérieurs et, d'autre part, des évaluations réalisées en interne afin d'identifier les grandes problématiques de durabilité spécifiques à chaque secteur. Cette analyse influe sur les recommandations d'investissement. L'analyse crédit permet d'intégrer les enjeux de durabilité dans les stratégies monétaires non investies uniquement dans des titres gouvernementaux.

En règle générale, les équipes chargées de la gestion active quantitative sur actions ne procèdent pas à une analyse fondamentale des émetteurs pour prendre leurs décisions d'investissement. Elles peuvent toutefois s'appuyer sur les analyses de durabilité réalisées par l'équipe Investissement responsable et/ou d'autres équipes de la plateforme d'investissement. Les titres ne répondant pas à certains critères de durabilité peuvent être exclus ou sous-pondérés, en fonction de leur exposition aux risques de durabilité.

Pour les stratégies passives, les considérations de durabilité sont principalement prises en compte lors de la conception de l'indice, sachant que l'objectif d'investissement du fonds est de répliquer le plus fidèlement possible la performance de l'indice. Nos politiques peuvent également s'appliquer au niveau des fonds. Toutefois, les lois et réglementations locales en vigueur dans les pays où les fonds sont créés ou distribués peuvent interdire les exclusions prévues par ces politiques.

Les stratégies multi-actifs ou de fonds de fonds recourant à des fonds tiers peuvent ne pas être en mesure de mettre en œuvre certains aspects de la présente Politique. Autrement dit, ces fonds peuvent être exposés à des émetteurs qui dans d'autres circonstances seraient exclus. Les stratégies multi-actifs ou de fonds de fonds avec un biais ESG ou d'investissement responsable recherchent des fonds présentant des restrictions concordantes ou similaires.

Nous utilisons les informations collectées auprès de fournisseurs de données extérieurs pour surveiller l'exposition des émetteurs à certaines activités et/ou les violations des normes en vigueur. Nous évaluons certes les fournisseurs dans le cadre d'un contrôle continu, mais il est impossible de garantir l'exactitude, l'exhaustivité, la qualité de leur jugement ou l'à-propos de leurs données. Nous pouvons ne pas tenir compte de leurs données ou de leurs notations lorsque notre propre due diligence suggère qu'elles peuvent être inexactes, incomplètes ou disproportionnées.

Actionnariat actif

Notre activité de vote et le dialogue engagé avec les émetteurs dans le cadre de nos portefeuilles actions et obligataires, y compris les portefeuilles quantitatifs à gestion active et passifs, constituent, dans la mesure du possible, un aspect majeur de nos processus d'intégration, afin d'atténuer les risques et d'accroître la valeur des entreprises en portefeuille. Le dialogue nous permet de mieux comprendre et d'évaluer les risques des entreprises en lien avec la durabilité et les opportunités associées, mais aussi de les encourager à adopter de meilleures pratiques. Notre approche en matière de vote et de dialogue est décrite dans notre Plan et notre politique d'engagement actionnarial et dans nos Lignes directrices en matière de vote.

Codes d'engagement actionnarial (Stewardship)

Nous sommes signataires de divers codes d'engagement actionnarial à l'échelle mondiale, notamment le Stewardship Code du Royaume-Uni, les Principles of Responsible Ownership de Hong Kong et les Stewardship Principles for Institutional Investors de Taïwan. De plus amples informations sur la mise en œuvre de ces Codes sont disponibles auprès de HSBC Asset Management.

La gestion des conflits

HSBC Asset Management est opérationnellement indépendante des autres sociétés du groupe HSBC. Nous identifions et gérons tout conflit potentiel pouvant survenir en interne, avec nos clients et avec les sociétés du groupe HSBC, conformément aux Politiques en matière de conflits d'intérêts de HSBC Asset Management.

Rémunération

Notre stratégie en matière de rémunération a vocation à récompenser favorablement les performances à long terme, à attirer et à motiver nos collaborateurs, indépendamment de leur genre, origine ethnique, âge, handicap ou tout autre facteur sans lien avec la performance ou l'expérience.

Comme les questions de durabilité sont prises en compte dans les processus d'investissement décrits dans la présente politique, l'évaluation des gérants de portefeuille et des directeurs d'investissement porte notamment sur leur capacité à gérer les actifs conformément à ces processus, le cas échéant et dans le respect des exigences légales locales.

La Politique d'Investissement responsable relève de la responsabilité du Directeur mondial de l'Investissement responsable. La responsabilité de toutes les activités de gestion d'actifs, notamment l'intégration des considérations de durabilité, incombe à notre directeur mondial des investissements (CIO) et aux directeurs d'investissement locaux. Le Directeur mondial de l'investissement responsable, les directeurs d'investissement locaux et des différentes classes d'actifs, ainsi que les équipes de gestion sont chargés d'intégrer les enjeux de durabilité dans leurs décisions d'investissement respectives, avec l'appui de spécialistes de l'investissement responsable. Il incombe au Comité d'Investissement responsable d'approuver les modifications apportées à la méthodologie d'intégration des enjeux de durabilité et de superviser les décisions de mise en œuvre.

Cette tâche est assurée par le Comité de supervision de la durabilité de l'activité de gestion d'actifs, dont les membres sont notre Directeur général mondial (qui en est le président), le Directeur mondial des investissements et le Directeur mondial des risques et de la conformité. Le Comité rend compte au Comité opérationnel mondial de HSBC Asset Management.

Les activités suivantes vont au-delà des classes d'actifs individuelles et sont généralement entreprises de manière centrale, même si les implantations locales peuvent à l'occasion participer à des initiatives ou des groupes locaux.

Nous pensons qu'il est dans l'intérêt de nos clients que nous œuvrions en faveur d'un système financier plus durable. Cela implique d'instaurer un dialogue direct avec les régulateurs et les dirigeants politiques, en répondant par exemple à des consultations ou en participant en personne à des réunions bilatérales ou à des tables rondes, mais aussi de manière plus indirecte via les organisations professionnelles. Nous sommes membres de divers organismes, initiatives et réseaux sectoriels qui militent en faveur de l'élaboration de politiques publiques et d'initiatives en matière d'investissement responsable.

Nous collaborons avec nos collègues des Affaires publiques du groupe HSBC afin de répondre aux consultations et aux documents de travail qui contribuent à façonner un système financier plus durable.

Nous reconnaissons l'intérêt de nos clients à investir dans la transition vers une économie bas-carbone, à améliorer les normes de marché et la transparence sur les questions de durabilité, et à mobiliser des capitaux pour atteindre les Objectifs de développement durable des Nations unies et respecter l'accord de Paris sur le climat. Nous poursuivons donc nos partenariats et notre collaboration avec les entités publiques, les organismes réglementaires et les initiatives sectorielles afin que les investissements de nos clients aient des résultats plus durables.

Risques liés à la durabilité

Nous avons institué une politique qui décrit la manière dont nos équipes de gestion de portefeuille prennent en compte les risques de durabilité dans le cadre de leurs décisions d'investissement. Toutefois, les incidences potentielles et réelles des risques de durabilité et la manière dont ces risques sont susceptibles de se concrétiser varient en fonction de l'univers d'investissement de chaque fonds et elles peuvent déjà être reflétées dans la perception du marché à l'égard d'un instrument financier individuel. C'est pourquoi notre politique définit une approche permettant de prendre en compte les risques de durabilité dans les processus d'investissement, en tenant compte de l'approche d'investissement, de la stratégie et de la classe d'actifs d'un fonds.

La présente Politique a vocation à aider nos parties prenantes externes à mieux comprendre l'approche de HSBC Asset Management (HSBC AM) concernant le sujet abordé. Elle est communiquée au grand public à titre d'information uniquement ; HSBC AM n'aura aucune obligation ni responsabilité envers des tiers à cet égard. Le champ d'application de la Politique aux activités de HSBC AM est tel qu'énoncé dans la Politique elle-même. Les clients doivent consulter la documentation du produit pour connaître les politiques et critères d'investissement régissant son fonctionnement.

Pour procéder aux évaluations et aux déterminations décrites plus en détail dans la présente Politique, HSBC AM utilisera les informations qu'elle juge nécessaires et pertinentes, à sa seule discrétion. HSBC AM ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, quant à : (i) l'équité, l'exactitude ou l'exhaustivité de la Politique ; (ii) les données utilisées pour satisfaire aux exigences de la Politique ou de toute politique sous-jacente ; (iii) l'application ou l'interprétation des exigences ; ou (iv) la concrétisation de toute déclaration prospective.

HSBC AM se réserve le droit, sans justification, de modifier la présente Politique à tout moment. L'application des politiques de HSBC AM reste soumise au respect des lois et réglementations applicables.

HSBC Asset Management est la marque de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement potentiellement réalisées par nos entités locales réglementées. La présente Politique est publiée par les entités suivantes :

- ◆ en France par HSBC Global Asset Management (France), société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP99026 ;
- ◆ en Allemagne, par HSBC Global Asset Management (Deutschland) GmbH, qui est réglementée par la BaFin ;
- ◆ à Hong Kong par HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited, qui est réglementée par la Securities and Futures Commission ;
- ◆ au Royaume-Uni par HSBC Global Asset Management (UK) Limited et HSBC Asset Management (Fund Services UK), qui sont agréées et réglementées par la Financial Conduct Authority ;
- ◆ aux États-Unis par HSBC Global Asset Management (USA) Inc., société de conseil en investissement enregistrée auprès de la US Securities and Exchange Commission ;
- ◆ à Singapour par HSBC Global Asset Management (Singapore) Limited, réglementée par l'Autorité monétaire de Singapour ;
- ◆ à Taiwan par HSBC Global Asset Management (Taiwan) Limited, qui est réglementée par la Commission de surveillance financière de la République de Chine ;
- ◆ au Mexique par HSBC Global Asset Management (Mexico), SA de CV, Sociedad Operadora de Fondos de Inversión, Grupo Financiero HSBC qui est réglementé par la Comisión Nacional Bancaria y de Valores ;
- ◆ en Suisse par HSBC Global Asset Management (Switzerland) AG ;
- ◆ au Luxembourg par HSBC Investment Funds (Luxembourg) SA, qui est régulé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier ;
- ◆ aux Bermudes, par HSBC Global Asset Management (Bermuda) Limited, dont le siège est situé au 37 Front Street, Hamilton, Bermudes, et qui est autorisée par l'Autorité monétaire des Bermudes à exercer des activités d'investissement
- ◆ à Malte par HSBC Global Asset Management (Malta) Limited, qui est réglementé et autorisé à fournir des services d'investissement par l'Autorité des services financiers de Malte en vertu de la loi sur les services d'investissement ;
- ◆ au Japon par HSBC Asset Management Japan Limited ;
- ◆ en Turquie par HSBC Asset Management A.S. Turkiye (AMTU) qui est réglementée par le Conseil des marchés de capitaux de Turquie.
- ◆ en Inde, par HSBC Asset Management (India) Pvt Ltd., qui est réglementée par le Securities and Exchange Board of India.

